

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 25 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2020

Date d'affichage du compte rendu : 5 mars 2020

Membres en exercice : 8

Excusés : 0

Absents : 1

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 7

PRESENTS : M. VINCENT Bernard, Mme BAUDE Catherine, M. RICHARD Eric, M. GAGNERE Yvon, M. MANGOU Jacky, Mme MARTIN Beverley, MOULIN Daniel.

EXCUSE :

ABSENT : M. LAFFOND Samuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : BAUDE Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès-Verbal du 23 janvier 2020
- Couverture salle des fêtes
- Travaux bâtiment Denis
- Compte administratif et compte de gestion 2019
- Préparation élection

Questions et informations diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2020

Les membres du Conseil Municipal adoptent et signent le Procès-Verbal du 23 janvier 2020.

COUVERTURE SALLE DES FETES

Monsieur le maire informe le conseil que l'on a reçu deux devis concernant la rénovation de la couverture de la salle des fêtes :

AYRAULT Bati Rénove pour un montant de : 6 090.00 € qui comprend que la pose et la fourniture

SARL Couverture Joseph de : 7 628.04 € qui comprend la pose, la fourniture et le lambris et chevrons

Le conseil municipal dûment convoqué décide d'attribuer les travaux à l'entreprise SARL Couverture Joseph, car le devis comprend des travaux complémentaires qui n'ont pas été pris en compte par l'entreprise AYRAULT et charge Monsieur le Maire à faire toutes les démarches.

TRAVAUX BATIMENT DENIS

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu plusieurs devis concernant ces travaux, mais qu'il faut qu'il recontacte les artisans pour faire refaire les devis avec les mêmes prestations pour faire la comparaison.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur Eric RICHARD comme suit :

	Dépenses	Recettes	Report n-1	Reste à réaliser	Résultat à affecter
Fonctionnement	143 213.79	163 172.53	254 088.21	0	274 046.95
Investissement	6 958.56	20 570.25	15 090.83	0	28 702.52

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 28 702.52 €
- un excédent de fonctionnement de : 274 046.95 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019.

COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019.

PREPARATION ELECTION

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 de 8 h à 18h.

Questions diverses.

1 Vol à l'atelier municipal et rachat de matériel et véhicule

Monsieur le Maire informe le conseil que la Mutuelle de Poitiers rembourse le vol à hauteur de :

Pour le véhicule : 2 225 €

Pour le matériel : 3 548.99 €

Le maire demande à son conseil de voter une somme pour le rachat du matériel et du véhicule.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet, décide le rachat du matériel à hauteur de 4 000 € et du véhicule pour 3 000 € environ et charge Monsieur le maire à faire toutes les démarches.

2 Plantation d'acacias

Monsieur le maire informe que la plantation des acacias a été faite le jeudi 27 mars à l'ancienne décharge de Villemain et le reste a été planté à Echorigné pour compléter la plantation des peupliers.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 21H45.

Le Maire,

Bernard VINCENT

